PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le huitième jour de février deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

M. Yves Sohier, maire de La Martre

Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Carole Landry, secrétaire de direction

VÉRIFICATION DU QUORUM - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9243-02-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9244-02-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 a été courriellé à chacun des maires le 6 février dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 18 janvier 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9245-02-2016 TNO

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le Rapport des impayés et déboursés directs:

Paiements: 148 285,78 \$ Factures: 12 536,53 \$

TOTAL: 160 822,31 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 JANVIER 2016</u>

Les États des résultats comparatifs TNO au 31 janvier 2016 non vérifiés sont non disponibles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9246-02-2016 TNO

Appel d'offres avec MRC de Bonaventure, achat chlorure de calcium route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir le meilleur prix possible pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure propose de faire front commun pour obtenir les meilleurs prix.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, aille en appel d'offres avec la MRC de Bonaventure pour l'achat et l'épandage de 8.5 M³ de chlorure de calcium pour l'entretien de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9247-02-2016 TNO

Employé saisonnier, journalier pour l'entretien des infrastructures, Hugues Essiambre

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit entretenir ses infrastructures régulièrement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS:

1. engage, M. Hugues Essiambre, comme employé saisonnier, à titre de journalier, pour entretenir ses infrastructures et exécuter d'autres tâches connexes, pour les périodes suivantes :

du 4 janvier au 11 mars 2016 du 13 juin au 25 juin 2016

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement selon les conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9248-02-2016 TNO

Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services, Saint-Octave de l'Avenir

CONSIDÉRANT QUE le 9 février 2009, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2009-260 TNO titré *Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Ville de Cap-Chat et la MRC de La Haute-Gaspésie*;

CONSIDÉRANT QU'en 2009, un projet d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services a été rédigé, mais n'a pas reçu l'approbation des parties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour revoir le projet d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services rédigé en 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9249-02-2016 TNO

Convention Entente de tarification fixe avec la Caisse populaire Desjardins de Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la Convention Entente de tarification fixe entre la Caisse populaire Desjardins de Haute-Gaspésie et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie pour le folio 9689.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer la *Convention Entente de tarification fixe* avec la Caisse populaire Desjardins de Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉVACUATION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ, ÉTAT DE SITUATION

À titre d'information, dépôt de lettre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, relative au dossier de l'évacuation d'urgence en milieu isolé, secteurs du parc national de la Gaspésie et de la réserve faunique des Chic-Chocs, datée du 15 janvier 2016, signée par Richard Savard, ingénieur forestier.

Ce ministère confirme qu'il ne contribuera pas au financement du fonds relatif à l'évacuation d'urgence en milieu isolé.

ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS, JOËL ROURE

À titre d'information, dépôt de lettre adressée à M. Joël Roure, résident de la route Saint-Joseph-des-Monts, ayant pour objet *Entretien hivernal – route Saint-Joseph-des-Monts*, datée du 26 janvier 2016 et signée par Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

La MRC de La Haute-Gaspésie n'adhère pas à la demande de M. Roure, lequel demande d'intervenir dans la gestion des paiements relatifs au déneigement d'une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts.

ENTRETIEN HIVERNAL ROUTE RUISSEAU LANDRY, VILLAGE GRANDE NATURE

À titre d'information, dépôt du courriel transmis à M. Gérald Pelletier, Village grande nature Chic-Chocs, relatif à la *Déclaration de travaux de déneigement sur le réseau routier municipal*, daté du 26 janvier 2016, expédié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Sébastien Lévesque.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9250-02-2016 TNO

Appel d'offres, service d'ingénierie, projet d'eau potable salle des loisirs de Cap-Seize

VU la législation entourant l'adjudication des contrats municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie passe d'une capacité de 20 à 40 personnes pour le projet d'eau potable à la salle des loisirs de Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT les besoins d'ingénierie pour définir la chaîne de traitement et d'effectuer une étude hydrogéologique pour préparer un devis en vue de réaliser ce projet.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- 1. lance un appel d'offres, sur invitation, pour l'ensemble des services d'ingénierie incluant les services en hydrogéologie pour le projet d'eau potable à la salle des loisirs de Cap-Seize.
- 2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour réaliser et diffuser le devis, lequel en fera le suivi auprès du conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9251-02-2016 TNO

Affiches aimantées pour véhicule, Audace

CONSIDÉRANT l'estimation de Audace pour quatre affiches aimantées, 22 x 16 pouces, pour véhicule.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, paie 221,33 \$, taxes incluses, pour quatre affiches

aimantées pour véhicule, lequel montant sera prélevé dans le département Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9252-02-2016 TNO

Entente de services, localisation des flocages et calorifuges, avec Société Mutuelle de Prévention

CONSIDÉRANT *l'Entente de services* entre la Société Mutuelle de Prévention (SMP) et la MRC de La Haute-Gaspésie relative à la localisation des flocages et des calorifuges dans un bâtiment (salle des loisirs de Cap-Seize) et la vérification de l'intégrité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire obtenir les services de la Société pour répondre aux nouvelles obligations en matière de gestion de l'amiante.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer *l'Entente de services* relative à la localisation des flocages et des calorifuges avec la Société Mutuelle de Prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 30 à 19 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SERGE CHRÉTIEN, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

Allen Cormier, préfet Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

